



Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'Administration

collège
Yves Coppens
académie
PAYS DE LOIRE
Éducation
nationale

Malestroit, le mardi 9 juin 2019

Procès-Verbal du Conseil d'Administration

J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le Lundi 8 juin 2020,

en séance ordinaire extraordinaire

ORDRE DU JOUR

1. Affaires administratives et pédagogiques :

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 6 février 2020
- Adoption de la mise en œuvre du protocole sanitaire

2. Affaires financières :

- Compte financier 2019
- Convention SEPA
- Convention DAIP
- Convention marché 115 épicerie
- Convention marché 116 surgelés
- Bilan voyage Pays de Loire

3. Vie Scolaire et Pédagogie :

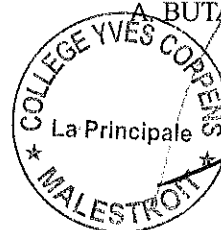
- Autorisation de recruter des ASEN
- Projet Bagad

La secrétaire de séance

L. DENOJAL

La Principale du collège

A. BUTAULT



Compte rendu du Conseil d'Administration du lundi 08 juin 2020

Présents :15

Étaient présents à l'ouverture de la séance (15 présents) : Mme BUTAULT, Principale ; Mme QUENTEL, Adjointe gestionnaire ; Mmes HANGOUET, SEILER, HERVE, HUARD et Mrs ROGER et LECHENET, représentants des personnels enseignants et d'éducation ; Mmes DENOUAL, ROUSSEL, COUEDIC, RINCE, BATTISTA, DAVALO représentantes des parents d'élèves et Mr LAUNAY représentant des élèves.

Le quorum étant atteint avec 15 membres présents, la présidente ouvre la séance à 17h10.

Le Conseil d'Administration approuve par 15 voix le procès verbal du précédent Conseil d'Administration du 06 février 2020. Aucune question au sujet de ce procès-verbal n'est formulée.

1 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- **Adoption de la mise en œuvre du protocole sanitaire**

Présentation par Mme Butault et par Mme Agenêt, infirmière scolaire, du protocole sanitaire qui a conditionné l'ouverture du collège.

Mme DENOUAL demande pourquoi ce protocole sanitaire n'est présenté au vote que ce jour alors qu'il est en place depuis le 14 mai, et qu'un CA exceptionnel aurait pu être programmé avant l'ouverture du collège après la période de confinement. Mme BUTAULT lui répond qu'elle a fait ce choix et que ce dernier engageait sa responsabilité jusqu'au vote de ce protocole sanitaire par le Conseil d'Administration.

Mme COUEDIC demande si les élèves continuent de déjeuner sans couverts comme cela se faisait durant la phase 1. Mme QUENTEL lui répond qu'à compter de ce jour, lundi 08 juin 2020, les élèves auront à nouveau la possibilité d'utiliser des couverts. Cette décision de retirer les couverts n'était pas une décision du collège mais du Conseil Départemental.

De l'avis général, les élèves se sont bien appropriés les règles sanitaires et s'y conforment sans difficultés.

La mise en œuvre de ce protocole sanitaire est adoptée par 8 voix et 7 abstentions.

2 - AFFAIRES FINANCIERES

- **Convention DAIP**

Le Dispositif d'Assistance Informatique de Proximité, basé au Lycée Jean Guéhenno intervient pour la maintenance informatique au collège, jusqu'à présent cette convention s'élevait à 250 € mais le collège accueillant plus de 300 élèves, nous changeons de catégorie et le montant passe en conséquence à 440 € par an.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

- **Convention épicerie**

Présentation de la convention avec le groupement de commandes du Morbihan pour l'achat en épicerie du 16/08/2020 au 17/08/2021, cette convention est renouvelable 2 fois.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

- **Convention Surgelés**

Présentation de la convention avec le groupement de commandes du Morbihan pour l'achat en surgelés divers du 17/08/2020 au 16/08/2021, pour certains lots, et du 01/01/21 au 16/08/2021, pour d'autres lots, renouvelables 2 fois. Ces différentes dates sont dues au regroupement du marché surgelés divers et du marché fruits et légumes surgelés.

Cette convention est adoptée sans réserves à l'unanimité.

- **Convention SEPA**

Mme Quentel présente la convention entre l'agent comptable et la Direction Départementale des Finances pour la mise en place du prélèvement automatique au 1er septembre 2020.

Pour information, les familles pourront maintenant payer la demi-pension par chèque, en liquide, par prélèvement automatique et par télépaiement.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

- **Compte financier 2019**

Mme Quentel nous fait une présentation globale du collège, au 1er septembre 2019, le nombre d'élèves était de 305 contre 316 au 08 juin 2020. Il est remarqué une augmentation du nombre boursiers bénéficiaires des bourses de taux 1 et 2. En 2019, 99 élèves étaient boursiers.

Mme Rayon-Desmares, agent comptable du LPO Brocéliande -Guer nous fait une présentation du compte financier de l'exercice 2019.

A la clôture de l'exercice, la trésorerie du collège est en hausse et s'élève à 70 496,02 €. Le nombre de jours de trésorerie augmente donc et passe à 78 jours.

Concernant les créances, il est remarqué une augmentation significative des créances contentieuses + 64 % (soit 22 familles). Ces créances contentieuses représentent 6,85 % du fonds de roulement, sachant que la moyenne académique était de 3,38 % en 2018.

Le besoin en fonds de roulement est de - 8 151,14 €.

Le Conseil d'administration valide ce compte financier à l'unanimité.

Proposition de ventilation du résultat :

- Résultat général : - 595,75 €
 - Au service général : - 8 440,53 €
 - Au service restauration : 7 844,78 €

Cette proposition de ventilation est adoptée à l'unanimité.

- **Bilan Voyage Pays de Loire**

En raison de la crise sanitaire que nous traversons, le collège a été dans l'obligation d'annuler le projet du voyage en Pays de Loire des 5èmes qui devait se dérouler en avril 2020.

L'ensemble des familles ont été remboursées des sommes déjà versées, et le collège avait également réglé le gestionnaire du séjour, l'agence Espace Europ, pour un montant de 19 695 € (assurance annulation incluse). L'agence remboursera cette somme sous forme d'avoir valable 18 mois.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan du voyage.

3 - VIE SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE

- **Autorisation de recruter des ASEN**

Mme La Principale demande aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur l'autorisation de recruter des ASEN soit 3,5 équivalents temps plein pour la rentrée 2020/2021.

Cette autorisation est validée à l'unanimité.

- **Projet BAGAD**

Mme BUTAULT nous informe qu'un seul élève rentrant en classe de 6ème s'est inscrit à l'option BAGAD, au vu du peu d'inscrits, une sensibilisation sera faite dans les classes de CM2 d'ici la fin de l'année scolaire.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Mme HERVE demande quels sont les effectifs prévus pour les futurs 6èmes pour la rentrée 2020/2021. Mme Butault lui répond qu'au vu du nombre, 92 élèves, il ne sera pas envisagé l'ouverture d'une 4ème classe de 6ème. Les professeurs et les parents réagissent et souhaitent être informés le plus rapidement possible des dispositions de la DASEN afin de pouvoir défendre la nécessité d'une 4ème classe de 6ème.
- Mme ROUSSEL questionne Mme Butault sur le choix de l'établissement de convoquer individuellement les élèves de 3ème sur des créneaux horaires définis afin de pouvoir leur faire passer les épreuves pour l'obtention de l'ASSR2. Après discussion, il est proposé qu'une journée soit banalisée pour l'ensemble des 3èmes le lundi 29 juin 2020, ce jour sera dédié au passage de l'ASSR2.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h20.

